

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016**

Date de convocation : 29/11/2016
Date d'affichage : 29/11/2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 15

L'an deux mil seize, le six décembre, à 18 H 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire

Présents : MM Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT, Mathieu ALBERT, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Michel GERVAIS, Jean-Claude GOUHIER, David MAINFRAY, Olivier CHEVÉE, Pauline LUBINEAU, Alain PICHER, Gilles LEBRAY, Pierre OZANGE, Kévin LAMBERT

Absents : Néant

Excusés : Néant

Secrétaire : David MAINFRAY

Monsieur Didier TORCHÉ ouvre la séance et donne lecture des décisions 2016-8 à 2016-13 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D'ACTION NOVEMBRE 2016 – MARS 2017

Madame Audrey CRUCHET –GIRARD, adjointe en charge de la prévention et la sécurité des agents, informe le conseil municipal que le comité technique du centre de gestion de la fonction public territorial a émis en date du 2 novembre 2016 un avis favorable relatif aux document unique et plan d'action novembre 2016 mars 2017

Madame CRUCHET –GIRARD précise que le conseil municipal doit maintenant valider ces deux documents afin de pouvoir solliciter le versement de l'aide attribuée par le FNP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- valide le document unique et le plan d'action novembre 2016 mars 2017
- autorise Madame CRUCHET-GIRARD à demander le versement de l'aide auprès du FNP

MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ECOLE DE CORMES A COMPTER DU 1 ER JANVIER 2017

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction public territorial en date du 20 septembre 2016 relatif à la municipalisation de la caisse des écoles

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de mettre en sommeil la caisse des écoles à compter du 1 janvier 2017 dans le but de la dissoudre. Il précise que toutes les opérations comptables seront enregistrées sur le budget de la commune à compter de cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en sommeil la caisse des écoles de Cormes à compter du 1er janvier 2017 tout en sachant que les opérations comptables seront enregistrées sur le budget communal en vue de préparer sa dissolution.

MUNICIPALISATION DE LA CAISSE DES ECOLES – TRANSFERT DES HEURES DES AGENTS VERS LA COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction public territorial en date du 20 septembre 2016 relatif à la municipalisation de la caisse des écoles à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de transférer les heures des agents de la caisse des écoles vers la commune étant donné que celles-ci sont déjà employées par la commune, à savoir :

- Madame Micheline DOITEAU, adjoint technique 1ère classe faisant fonction d'agent de restauration 26 heures par semaine pour la caisse des écoles et responsable de la salle des fêtes pour 12 heures par semaine pour la commune ; en conséquence, elle travaillera à temps complet (35 heures) + 3 heures supplémentaires afin de conserver son temps de travail précédent
- Madame Pauline MARY, adjoint technique 2ème classe faisant fonction d'agent de garderie 22,96/35ème pour la commune et aide à l'agent de restauration 6 heures par semaine pour la caisse des écoles ; en conséquence, elle travaillera à temps non complet 29,75/35ème

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

Autorise le transfert les heures des agents de la caisse des écoles vers la commune étant donné que celles-ci sont déjà employées par la commune, à savoir :

- Un temps de travail de 35 heures + 3 heures supplémentaires pour madame Micheline DOITEAU adjoint technique 1ère classe
- Un temps de travail de 29,75/35ème pour madame Pauline MARY adjoint technique 2ème classe

SALLE DES FETES- TARIFS 2017

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'ils peuvent réviser les tarifs de location de la salle des fêtes pour le 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention),

Décide de maintenir les tarifs pour l'année 2017, à savoir :

	Habitants de Cormes	Autres	Vin d'honneur
Grande salle avec cuisine	250 € la journée	330.00 € la journée	120 € + 0.10 € le verre
	310 € le week-end	430 € le week-end	
Petite salle	80 € la journée	100 € la journée	70 € + 0.10 € le verre
	160 € le week-end	200 € le week-end	
	Forfait de 50 € pour la cuisine		
Vaisselle	25 € le casier de 50 couverts		
Chauffage du 15/10 au 15/04	Grande salle : 90 € 1 jour 135 € 2 jours Petite salle : 35 €		
Caution	Chèque de 400 € sera demandé lors de la remise des clés		
Règlement	Chèque du montant ou d'une partie du prix de location, encaissé après la réservation.		

Pour les associations de la commune, 2 locations gratuites par an

DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'un chauffe-eau a été changé dans un logement communal pour un montant de 901.66 € TTC. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2016, Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

- Article 2151/programme 106 -902 €
- Article 2188/programme 108 +902 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),
Accepte le virement de crédits suivant :

- Article 2151/programme 106 -902 €
- Article 2188/programme 108 +902 €

CIMETIERE – MONTANT DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire informe ses collègues que les tarifs actuels des concessions cimetièrè s'élèvent à :

- Concessions trentenaires : 150 €
- Concessions cinquantenaires : 250 €

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il est nécessaire de mettre à disposition des demandeurs 4 cave-urnes. Il précise que le prix de la cave-urne sera inclus dans le prix de ventes dans la concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Concession trentenaire : 160€
- Concession cinquantenaire : 260€
- Concession cave-urne : 250€

MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ACCES AU STADE ET VESTIAIRES ET DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE – ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire informe ses collègues que dans le cadre de l'agenda programmé pour l'accessibilité des établissements recevant publics et plus particulièrement le stade et la salle polyvalente, l'agence AMC ARCHITECTES a été contacté pour une étude de faisabilité.

Cette agence présente une note d'honoraires de 1150 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (15 voix POUR et 0 voix contre et 0 abstention)

- Décide d'accepter la proposition d'honoraires de l'agence AMC ARCHITECTES pour 1150 € HT dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité au titre de l'agenda programmé pour l'accessibilité des établissements recevant publics et plus particulièrement le stade et la salle des fêtes
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision à AMC ARCHITECTES.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture en décaulant.

CAPTURE DE NUISIBLES

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il serait utile d'acheter une cage pour capturer les nuisibles présents dans les cours d'eau de CORMES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour 0 voix contre 0 abstention)

Autorise Monsieur le Maire à acheter une cage pour la capture des nuisibles présents dans les cours d'eau de CORMES

QUESTIONS DIVERSES

- *Éclairage public : intervention de JCP Elec au Hameau de la Foultière pour un changement de fusible, l'ampoule du stade sera changée prochainement*
- *Projet éolien : 3 éoliennes prévues sur Cormes et 1 voire 2 sur Cherré*
- Licence IV du « Resto » : vendue à Monsieur VERNON pour ouvrir une crêperie « aux Deux Chandelles » à Cherré
- Projets 2017 : sécurisation de l'école, lotissement : 1 partie ? et accessibilité
- Marquage RD7 : en agglomération, est à la charge de la commune et non plus du Conseil Départemental, négociation en cours
- Vœux : 6 janvier 2017 à 18 h 30 à la salle polyvalente, demandée la sono, organisation pour la mise en place de la salle et du vin d'honneur
- PEDT : 1^{ère} réunion en janvier pour le comité de pilotage
- Lotissement jardin : présentation de la procédure à mettre en place par les colotis

Fin de séance : 21 h 15